

Type de document	Ordre du Jour	Rédacteur	Rémy Bernade
Sujet	Assemblée Générale 2025		
Date	23 Mars 2025 9h00-12h15		
Lieu	Auberge de Jeunesse « Entre Guil et Mets » Guillestre		

- 1 **Désignation bureau de l'AG** : Durée 2' fin 9h02
Décision proposée : « **Le bureau de cette assemblée générale est celui de l'association ; Présidente : Fiona Mille, Secrétaire général : Rémy Bernade.** »
Votes à mains levées.

- 2 **Validation procès verbal de l'AG 2024** : Durée 3' fin 9h05
En annexe PV de l'AG du 24 Mars 2024.
Décision proposée : « **Le procès verbal de l'assemblée générale 2024 est validé.** »
Votes à mains levées.

- 3 **Désignation assesseurs de vote** : Durée 5' fin 9h10
Il y aura 2 votes à bulletins secrets pour lesquels nous aurons besoin de 2 assesseurs/vote soit 4 en tout. Ces votes seront : rémunération du président-e et élections des administrateurs.
Sont exclus : la présidente et les candidats-dates au conseil d'administration.
Décision proposée : « **Les assesseurs de vote seront : X, Y, Z, Xz.** »
Votes à mains levées.

- 4 **Information sur l'avancement de la modification des statuts** : Durée 5' fin 9h15
Vous avez adopté lors de l'assemblée générale 2024 de nouveaux statuts et un nouvel règlement intérieur. MW étant reconnue d'utilité publique, ils doivent pour être en vigueur être validés par le conseil d'État sur avis du ministère de l'Intérieur. À date, nous n'avons aucune nouvelle.
Il avait été désigné deux administrateurs comme interlocuteurs de ce ministère. Il se trouve qu'ils sont tous les deux sortants. Il faut donc en désigner deux nouveaux.
Décision proposée : « **L'assemblée générale désigne MM Philippe Burgière et Rémy Bernade, administrateurs en exercice, comme interlocuteurs du ministère de l'intérieur afin d'apporter éventuellement des modifications mineures au projet de statuts.** »
Votes à mains levées.

- 5 **Résolution des problèmes d'éthique dans l'association** : Durée 5' fin 9h20 - Fiona
Nous faisons le constat que nous n'avons pas d'outils consacrés à la résolution de problèmes difficiles dans notre association. Ce sont par exemple les conflits d'intérêts, le harcèlement au travail, les violences sexuelles et sexistes. Nous allons réfléchir à une politique globale pour les traiter. Il vous sera peut-être proposé à court terme d'approuver voire de former un comité qui pourrait être appelé d'éthique.

- 6 **Présentation des comptes 2024** : Durée 20" fin 9h40 - Guy
 - 6.1 Présentation (*voir annexe*)
 - 6.2 Rapport du commissaire aux comptes (*voir annexe*)
 - 6.3 Validation*Les comptes 2024, validés par le commissaire aux comptes, ont été approuvés par le bureau du 11/03/2025 par délégation du conseil d'administration (CA du 04/03/2025).*
Décision proposée : « **L'assemblée générale valide les comptes de l'année 2024. L'excédent est affecté aux fonds associatifs sans droit de reprise.** »
Votes à mains levées.

- 7 **Présentation et validation du budget 2025** : Durée 10' fin 9h50 - Guy et Julien
Voir budget en annexe.
Décision proposée : « **L'assemblée générale valide le budget 2025.** »
Votes à mains levées.

- 8 **Cotisations 2026** : 5' fin 9h55 - Guy
Le conseil d'administration vous propose de maintenir inchangé le montant des cotisations pour l'année 2026. À savoir :
 - *Adhésion « classique » : 40 €
 - *Adhésion « petit budget » : 10€
 - *Adhésion « soutien » : 80 €
 - *Adhésion personne morale « structure sans salariés » : 50 €
 - *Adhésion personne morale « structure avec salariés » : 120 €**Décision proposée** : « **L'assemblée générale valide le montant des cotisations pour l'année 2026.** »
Votes à mains levées.

- 9 **Rapport moral de la présidente** : 10' fin 10h05 - Fiona

- 10 **Rapport d'activités 2024** : 20' fin 10h25
Présentation succincte du rapport et focus sur nos victoires 2024.
(Voir rapport complet en annexe)
Ordre de passage :
Aménagements
Silence
Espaces protégés
Installations Obsolètes
Changer d'approche
Montagne en transition
Décision proposée : « **Le rapport d'activités 2024 est approuvé.** »
Votes à mains levées.
- 11 **Plan d'actions 2025** : 10' fin 10h35 - Rémy
Voir plan en annexe
Décision proposée : « **Le plan d'actions 2025 est approuvé.** »
Votes à mains levées.
- 12 **Vie associative & délégations locales** : 10' fin 10h45 - Julien-Philippe S
Julien se présente à l'AG, principales actions depuis son arrivée.
Il n'y a pas de création de délégation à approuver cette année.
Présentation du bilan des délégations.
- 13 **Questions diverses** : 10' fin 10h55
- 14 **Indemnisation du/de la Président·e** : 5' fin 11h - Rémy
Cette indemnisation doit être validée chaque année par l'AG. Elle ne pourra être effective que quand les statuts seront en vigueur. Elle est identique à celle de l'an dernier et il est proposé un vote à bulletins secrets.
Décision : « **L'assemblée générale valide, ne valide pas, la rétribution du/de la Président·e, en application de l'article 10 des statuts approuvés par l'AG 2024. Celle-ci est soumise aux conditions suivantes :**
Son montant est au plus égal à ¼ de SMIC mensuel, le nombre de journées indemnisées ne peut pas dépasser 24 jours ou 2 jours par mois jusqu'à la prochaine assemblée générale. La rémunération sera de 160,3€/jour brut correspondant au coefficient 500 du groupe J de la convention collective Éclat en vigueur dans notre association. La réalité des tâches effectuées pour cette rémunération est contrôlée par le CA qui peut la diminuer, voire la suspendre en cas d'inadéquation. Cette résolution est valable jusqu'à la prochaine AG et n'est applicable que si les statuts révisés sont en vigueur, soit après accord du conseil d'État. »
Cette décision identique à celle de l'année dernière qui n'a pas été appliquée faute de statuts approuvés sera votée à bulletins secrets en parallèle de l'élection au conseil d'administration.
- 15 **Élections au Conseil d'administration - Présentation des candidats-Dates** : 30' fin 11H30
2' par candidat-date.
Déclaration-présentation de chacun·ne en annexe.
- 16 **Votes - Dépouillement des résultats** : 45' fin 12h15
Il y a 8 postes à pourvoir: 7 mandats de 3 ans et un mandat de un an.
Chaque bulletin doit comporter au maximum 8 noms.
Le mandat de 1 an sera attribué à la personne en 8ème position en nombre de voix.
Composition du conseil d'administration en annexe.
- 17 **Annonces des résultats - fin de l'assemblée générale 2025**